Questions / Réponses : Réforme des rythmes scolaires

Réponses aux questions les plus fréquentes ... Pour tout savoir sur la réforme ! Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur la réforme des rythmes scolaires et son application à Asnières-sur-Oise. Madame, Monsieur, La commune a été contrainte de proposer dans des délais extrêmement serrés, imposés par le Ministère de l'Education Nationale, un nouveau projet d'aménagement des rythmes scolaires. Ce projet s'est appuyé sur le nouveau décret du 7 mai 2014 mais il a également dû tenir compte de la baisse historique des dotations de l'Etat aux communes. Le ministère de l'Education Nationale et ses services départementaux ont finalement autorisé l'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi-journées, un après-midi étant libéré pour la mise en place par la commune d'activités péri-éducatives variées. 1 / Semaine scolaire : Matin : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : école de 8h30 à 11h30 Après Midi : lundi, mardi, jeudi : école de 13h30 à 16h30 2 / Activités péri-éducatives du vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 : • Tous les enfants de maternelle et d'élémentaire sont concernés. Cependant, les enfants en petite section de maternelle ont besoin de se reposer en début d'après-midi. Ce temps de repos prime sur toute autre activité. • Ces activités ne sont pas obligatoires mais pour en bénéficier, une inscription devra impérativement être effectuée. Il nous faut connaître très rapidement le nombre d'enfants qui fréquenteront les ateliers à la rentrée prochaine. Aussi, je vous demande de remplir la fiche d'inscription ci jointe et de la retourner avant le vendredi 11 juillet à la mairie. • Ces activités facultatives ne seront pas payantes pour l'année 2014 /2015. 3/ Activités proposées : Il sera proposé diverses activités dans les domaines suivants : développement personnel, éducation à la citoyenneté, développement durable, activités artistiques et sportives. 4 /Restauration scolaire : • Le mercredi : sortie de l'école à 11h30 Vous avez trois possibilités : 1. Pas de restauration, récupération de l'enfant à 11h30 auprès de l'équipe enseignante. 2. Restauration et sortie de l'enfant à 13h30 3. Restauration et accueil de loisirs (45 places) • Le vendredi : sortie de l'école à 11h30 Vous avez trois possibilités : 1. Pas de

restauration, récupération de l’enfant à 11h30 auprès de l’équipe enseignante. 2. Restauration et sortie de l’enfant à 13h30 3. Restauration et NAP jusqu’à 16h30 P/Le Maire. Paule LAMOTTE